

Informations de base	
2014/2109(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC) Subject 8.70.03.03 Décharge 2013	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		CZARNECKI Ryszard (ECR)
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (PPE) VAUGHAN Derek (S&D) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE /NGL) JÁVOR Benedek (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD)
			09/10/2014
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		LA VIA Giovanni (PPE)
			05/11/2014
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/07/2014	Publication du document de base non-législatif	COM(2014)0510 	Résumé

20/10/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2015	Vote en commission		
30/03/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0069/2015	Résumé
28/04/2015	Débat en plénière		
29/04/2015	Décision du Parlement	T8-0139/2015	Résumé
29/04/2015	Résultat du vote au parlement		
29/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		
30/09/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2109(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/01635

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ENVI	PE541.499	03/02/2015	
Projet de rapport de la commission		PE539.711	05/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE539.776	05/03/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0069/2015	30/03/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0139/2015	29/04/2015	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05304/2015	30/01/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2014)0510 	30/07/2014	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
--------------------	------------------	-----------	------	--------

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0079/2014 JO C 442 10.12.2014, p. 0123	16/09/2014	Résumé
------	---------------------------------	--	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2015/1649 JO L 255 30.09.2015, p. 0212	Résumé

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 30/07/2014 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2013 – étape de la procédure de décharge 2013.

Analyse des comptes du **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2013 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Il constitue le document reprenant l'ensemble des informations chiffrées sur lesquelles se fonde la procédure de décharge.

La procédure de décharge des agences de l'UE : le budget de l'UE finance un large éventail de politiques et de programmes mis en œuvre dans toute l'UE. Conformément aux priorités fixées par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission gère des programmes, des activités et des projets spécifiques sur le terrain avec l'appui technique de certaines agences spécialisées.

Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent à cet égard des informations sur les activités de ces agences sous l'angle de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité d'exercice.

Les états consolidés sur l'exécution du budget général de l'UE recouvrent en particulier l'exécution budgétaire de toutes les institutions. **Les agences de l'UE ne disposent toutefois pas de budgets distincts à l'intérieur du budget de l'UE** ; elles sont partiellement financées au moyen d'une subvention provenant du budget de la Commission.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre.

ECDC : pour 2013, les tâches et comptes de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm (SE), a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 851 /2004 du Parlement européen et du Conseil](#). Les principales missions assignées au Centre sont de : i) réunir et diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines ; ii) rendre des avis scientifiques dans ce domaine;
- **exécution des crédits du Centre pour l'exercice 2013** : les comptes du Centre pour l'exercice 2013 tels que présentés dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne se présentaient comme suit:

§ Crédits d'engagement:

- **prévus** : 59 millions EUR;
- **exécutés** : 54 millions EUR;
- **reportés** : 0.

§ **Crédits de paiement :**

- **prévus** : 70 millions EUR;
- **exécutés** : 53 millions EUR;
- **reportés** : 11 millions EUR.

Voir également détail des [comptes définitifs du Centre ECDC](#).

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1649 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette les commentaires émis par la Cour des comptes sur **la légalité et la régularité des comptes** et appelle le Centre à remédier aux éléments mis en lumière par la Cour.

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 30/01/2015 - Document annexé à la procédure

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2013 et le bilan financier au 31 décembre 2013 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2013, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2013.

D'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières.

Le Conseil fait toutefois certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- **marchés publics** : le Conseil engage le Centre à améliorer encore sa gestion des procédures de marchés publics afin de garantir la clarté et le degré le plus élevé possible de concurrence dans ce cadre;
- **reports de crédits** : le Conseil demande au Centre de continuer à améliorer sa programmation financière ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de réduire au strict minimum le niveau des engagements reportés et des montants annulés à la fin de l'exercice suivant, conformément au principe budgétaire d'annualité.

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 30/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Ryszard CZARNECKI (ECR, PL) concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2013.

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution du budget du Centre sur l'exercice 2013.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2013 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés appellent le Parlement à approuver la clôture des comptes

du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **États financiers du Centre**: les députés notent que le budget définitif du Centre pour l'exercice 2013 s'élevait à 58,315 millions EUR, soit une augmentation de 0,2% par rapport à 2012. Sur ce montant, la contribution globale de l'Union s'élevait à 56,727 millions EUR.
- **Engagements et reports de crédits** : les députés notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2013 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire relativement faible de 92,96%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 74,14%, avec des annulations de crédits dans tous les titres du budget du Centre. En ce qui concerne les dépenses administratives et opérationnelles, les niveaux des crédits engagés reportés à 2014 étaient respectivement de 26% et 44 %. Les députés observent par ailleurs des faiblesses au niveau de la planification et de l'exécution budgétaires pour les réunions opérationnelles, qui résultaient essentiellement d'une **surestimation** des taux de participation ainsi que des frais d'hôtel et du transport aérien.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les procédures de passation de marchés, les recrutements, les contrôles et les audits internes.

Les députés constatent en outre qu'en matière de **légalité et la régularité des opérations**, il y avait eu quelques approximations dans le cadre d'une procédure de passation de marchés lancée en 2013. Ils prennent acte de l'initiative du Centre de renforcer le domaine des procédures de passation de marchés en créant une section chargée desdites procédures et une section responsable des services juridiques.

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 29/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 113 voix contre et 20 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2013. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2013 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 576 voix pour, 108 voix contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **États financiers du Centre**: le Parlement note que le budget définitif du Centre pour l'exercice 2013 s'élevait à 58,315 millions EUR, soit une augmentation de 0,2% par rapport à 2012. Sur ce montant, la contribution globale de l'Union s'élevait à 56,727 millions EUR.
- **Engagements et reports de crédits** : le Parlement note que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2013 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire relativement faible de 92,96%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 74,14%, avec des annulations de crédits dans tous les titres du budget du Centre. En ce qui concerne les dépenses administratives et opérationnelles, les niveaux des crédits engagés reportés à 2014 étaient respectivement de 26% et 44%. Le Parlement observe par ailleurs des faiblesses au niveau de la planification et de l'exécution budgétaires pour les réunions opérationnelles, qui résultaient essentiellement d'une **surestimation** des taux de participation ainsi que des frais d'hôtel et du transport aérien.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur les procédures de passation de marchés, les recrutements, les contrôles et les audits internes.

Il constate en outre qu'en matière de **légalité et la régularité des opérations**, il y avait eu quelques approximations dans le cadre d'une procédure de passation de marchés lancée en 2013. Il prend acte de l'initiative du Centre de renforcer le domaine des procédures de passation de marchés en créant une section chargée desdites procédures et une section responsable des services juridiques.

Décharge 2013: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

2014/2109(DEC) - 16/09/2014 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies relatifs à l'exercice 2013 accompagné des réponses du Centre (ECDC).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre ECDC.

Déclaration d'assurance : conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a contrôlé:

- les comptes annuels du Centre constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2013;
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes : la Cour estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes : la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- **légalité et régularité des opérations** : la Cour note des améliorations en matière de marchés publics, mais, pour une procédure lancée en 2013, il existait des contradictions entre les informations de l'avis de marché et celles du cahier des charges, et il est possible que la mise en concurrence ainsi que l'issue de la procédure en aient été affectées;
- **gestion budgétaire** : le taux global d'exécution budgétaire a été relativement faible (92%). Des annulations de crédits de 2013 ont été effectuées dans tous les titres du budget ainsi que des reports de crédits principalement pour des projets pluriannuels et des produits informatiques destinés à soutenir les activités opérationnelles;
- **accord de siège** : le Centre est devenu opérationnel en 1994 et a, jusqu'à présent, exercé ses activités sur la base d'une correspondance écrite et d'autres échanges avec l'État membre d'accueil, sans toutefois signer un accord de siège global avec ce dernier.

Réponses du Centre :

- **légalité et régularité des opérations** : le Centre indique qu'il a immédiatement pris des mesures correctives pour informer les contractants de la situation et annuler le contrat. La section du Centre chargée des procédures de passation de marchés publics a en outre été réorganisée en mars 2014;
- **gestion budgétaire** : le Centre indique qu'il a mis des fonds du budget 2013 en réserve afin de satisfaire aux obligations qui lui incombent envers son personnel en matière d'adaptation des rémunérations de 2011, de 2012 et de 2013. Le montant des fonds mis en réserve s'élevait à 3,3 millions EUR. La Cour de justice ayant rendu son arrêt au cours du dernier trimestre de l'exercice, le Centre n'a pas pu utiliser ces fonds à d'autres fins. Ces fonds provenaient de l'ensemble des titres du budget et les annulations ont donc eu une incidence sur l'ensemble des titres. Le Centre indique par ailleurs qu'il surveillera ses dépenses liées aux dépenses opérationnelles de façon plus étroite afin d'éviter des reports ou annulations inutiles.

Enfin, le rapport reprend un résumé des **activités du Centre en 2013**. Celui-ci s'est notamment concentré sur :

Budget : 58,3 millions EUR.

Activités :

- suivi de certaines menaces grâce à la base de données *Threat Tracking Tool* (TTT) et publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles;
- appui aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre d'événements importants de rassemblement de foule;
- événements à caractère exceptionnel/d'intérêt public;
- établissement d'évaluations de menace directe et mises à jour de menaces;
- exercices de simulation afin de contrôler et d'améliorer la préparation et la réaction aux maladies transmissibles;
- mise en œuvre des programmes européens de formation aux interventions épidémiologiques (*European Programme for Intervention Epidemiology Training – EPIET*) et de formation à la microbiologie appliquée à la santé publique (*European Public Health Microbiology Training – EUPHEM*);
- modules de formation pour des experts de la santé publique de 30 pays de l'UE/l'EEE;
- maintenance du portail Web du Centre (945.000 d'utilisateurs);
- publication de 216 documents scientifiques;
- organisation de la 6^{ème} Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 40 pays;
- organisation de la 7^{ème} conférence scientifique européenne sur l'épidémiologie appliquée aux maladies infectieuses (ESCAIDE) à Stockholm, avec 550 participants;
- publication hebdomadaire du journal scientifique *Eurosurveillance*, dont le nombre d'abonnés en ligne s'élève à 11 600. En 2013, un facteur d'impact a été attribué à *Eurosurveillance*; il était de 5,49, c'est-à-dire légèrement inférieur à la note de 6,15 obtenue en 2012. Ceci place *Eurosurveillance* au 6^{ème} rang mondial parmi les 70 grands journaux de la catégorie «maladies infectieuses».